

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 16 décembre 2021

Date de convocation : 6 décembre 2021  
Date d'affichage : 6 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 29  
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt et un et le seize décembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRNOVITCH, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Romain BRETTE, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

**Procurations de** : Geneviève JEAN à Karine MOURET, Gregory RISBOURG à Robert TCHOBDRNOVITCH, Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Pierre AUROIS à Rose-Marie DUMONTIER, Mariane DOMEIZEL à Jean-François LOVISOL, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRNOVITCH, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

**Absents et excusés** : Philippe EGG, Anne-Marie DAUPHIN,

Madame Samantha KHALIZOFF est nommée secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-117**  
**Projet d'acquisition par l'EPF PACA pour le compte de la commune de Villelaure**

Rapporteur : Robert TCHOBDRNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2018-079 du 11 octobre 2018 approuvant la convention multi-sites avec l'Etablissement Public Foncier PACA ;

Vu la convention multi-sites avec l'EPF PACA, signée le 11 décembre 2018, notamment son article 14

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

En 2018, COTELUB a signé une convention avec l'EPF PACA, dite «multi-sites». Cette convention confie à l'EPF, une mission d'acquisition foncière et de portage des biens.

La commune de Villelaure nous sollicite pour la mise en œuvre de cette convention pour l'acquisition d'un terrain de 3 197m<sup>2</sup>. Le montant de l'acquisition, effectuée par l'EPF PACA, est de 490 000 €.

Il est proposé de donner l'accord de COTELUB à cette acquisition.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De donner l'accord de COTELUB sur cette acquisition par l'EPF PACA ;
- De l'autoriser à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

- **De donner** l'accord de COTELUB sur cette acquisition par l'EPF PACA ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 39 voix POUR - Unanimité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH  
Président

